

**CA
23-11**

**21
NOVEMBRE
2023**

Présent pour ton futur



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

21 novembre 2023, à 17 h, Hôtel Le Navigateur, salle Kendall et par **TEAMS**, sous la présidence de Monsieur Raymond Lacroix.

PRÉSENCES

Mesdames :	Karine Lemarchand Chantal Otis Manou Bernard - TEAMS	Lucie Duchesneau - TEAMS Angie Bélanger
Messieurs :	Raymond Lacroix (président) Alexandre Ouellet Gilles Blaquièrre François Dornier Mohammed Bahoura Michel Pineault	Gino Pelletier Serge Le Guellec - TEAMS Pierre-Luc Michaud Kurt Vignola Frédéric Plourde - TEAMS Xavier Gravel - TEAMS

ABSENCES

Émilie Boulay-Chouinard, Marlaine Villeneuve, Émilie Séry, Mélanie Lepage, Philippe De Carufel, Janice Lemoignan

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Marie-Josée Ross, secrétaire d'assemblée, Julie Gasse (DFCDI), Mélanie Leblanc (IMQ), Marie-Josée Proulx (DSA), Mylène Gilbert (DRH), Ugo Leblanc (DAÉ), Stéphanie Bois (DRM), Cathy Boulay (DA BIP), Sylvain Lafrance (IMAR CCTT) et Papa Diouf et Éric Gagné (SEREX CCTT)

23-11.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. M. Lacroix informe des démissions de Mme Mélanie Lepage et de Mme Émilie Boulay-Chouinard. Des résolutions officielles de remerciement leur seront transmises sous peu.

Puisqu'elle vient tout juste de débiter ses nouvelles fonctions et que c'est sa première séance au conseil d'administration, il demande à Mme Cathy Boulay, nouvelle directrice adjointe au BIP de se présenter.

23-11.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Lacroix, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-11.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 9^E ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNÉE 2023 (CA23-09 du 17 octobre 2023)

M. Lacroix invite M. François Dornier à prendre la parole à propos des suivis découlant du procès-verbal ci-dessus mentionné. Les suivis requis seront traités au cours des prochains points à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Angie Bélanger et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal, tel qu'il est présenté.

23-11.04 PROCÈS-VERBAUX DES 13^E ET 14^E RENCONTRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANNÉE 2023 (CE23-13 du 10 octobre) et (CE23-14 du 17 octobre) : POUR DÉPÔT

Les documents sont déposés pour information.

23-11.05 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Raymond Lacroix invite les personnes présentes, membres du conseil, à poser leurs questions sur des sujets qui ne figurent pas à l'ordre du jour de la réunion. Il informe les observatrices et observateurs de l'assemblée qu'ils pourront émettre leurs commentaires au fur et à mesure des points qui seront présentés.

23-11.06 SURVOL COLLÉGIAL : POUR INFORMATION

M. François Dornier, DG, présente les sujets.

- Indicateurs (Tableau de bord) :
Le tableau de bord présenté depuis bientôt 1 an aux administrateurs et regroupant des indicateurs significatifs pour le Collège a été déposé à titre informatif. On y retrouve entre autres, des données en lien avec nos effectifs étudiants, le taux de réussite, l'utilisation des différents services étudiants, des données afférentes aux ressources humaines (taux d'invalidité, griefs, résultats aux sondages, etc.) en plus de données liées aux finances et aux communications. Les indicateurs du tableau de bord déposé mardi dernier représentent les informations au 31 octobre.
- Sondage Mieux-être :
Taux de réponse intéressant s'élevant à 31 % de la clientèle visée. Mme Mylène Gilbert commente le document préalablement déposé et répond aux questions posées par les administrateurs.
- Sondage "Comment ça va?" :
M. Ugo Leblanc vient également commenter le document préalablement déposé. Le sondage a été réalisé de façon confidentielle auprès de la clientèle étudiante de chacune des composantes et de la Formation continue.
- Visite de la CEEC :
M. Dornier tient à faciliter les nombreux membres du CA qui ont participé à la rencontre ayant eu lieu dans le cadre de la visite de la commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). M. Kurt Vignola informe les administrateurs que le comité a souligné la grande participation de chacun des groupes ciblés lors de la visite. Il fait le topo global résultant de la visite et des suivis à venir. Il mentionne que le rapport final devrait être transmis par la CEEC vers le mois de février 2024. Celui-ci sera présenté au conseil d'administration une fois reçu et le plan d'action qui en découlera également. Le processus suit donc son cours.

23-11.07 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

M. François Dornier, SG, présente les sujets.

- Rapport annuel (adoption) :
M. Dornier explique que ce rapport annuel est une exigence du ministère de l'Enseignement supérieur, qu'un formulaire pro forma doit être utilisé pour le réaliser. Comme le rapport

annuel est achevé à partir de formulaire obligatoire sans aucune mise en page, il est proposé que pour les prochaines années, on réintègre un format plus convivial à utiliser dans la communauté.

D'autre part, un administrateur suggère de rendre accessible au public, au même titre que les procès-verbaux, les documents afférents aux conseils d'administration. Ainsi, le public serait en mesure de mieux conceptualiser les décisions prises lors des CA. Après discussion, il est convenu qu'on mentionnera sur le site Internet du Collège ou sur le procès-verbal comme tel, que les documents explicatifs peuvent être demandés en tout temps auprès du Secrétariat général, et ce, jusqu'à ce qu'une solution permanente soit mise en place pour l'accès aux documents.

Le Collège de Rimouski est tenu de soumettre au ministère de l'Enseignement supérieur, un rapport annuel d'activités. Cette obligation, qui est inscrite à l'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29), précise qu' « un collège doit, au plus tard le 1er décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent ». Ce rapport comprend notamment les résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de soumettre au ministre le rapport annuel d'activités avant le 1er décembre ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités traduit fidèlement les grandes lignes des activités du Collège ;

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel d'activités 2022-2023 du Collège de Rimouski tel qu'il est présenté.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel, tel qu'il est présenté.

- Rapport du comité de vérification :

M. Lacroix commente le document préalablement déposé. Il en profite pour remercier les membres du comité et Mme Marie-Josée Proulx qui soutient celui-ci pour leur implication et leur travail rigoureux tout au long de la dernière année.

23-11.08 CMÉC/CRÉATION D'UNE SALLE D'ENTRAÎNEMENT ET D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE RÉCRÉATIVE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) : POUR ADOPTION

Mme Annie-Lydia Gallant, directrice du CMÉC, présente le sujet.

Depuis sa création en 1995, le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) loue et utilise une salle d'entraînement afin que ses étudiantes et ses étudiants puissent recevoir leurs cours d'éducation physique et participer à des activités sportives parascolaires. Cette situation comporte un certain nombre d'inconvénients tels que des déplacements fréquents, un accès des lieux limités (avant 16 heures seulement) pour les cours en salle. Il est à noter qu'il n'existe **aucun** gymnase et aucune salle sportive dans notre établissement.

La création des installations sportives et récréatives du Centre matapédien d'études collégiales est un impératif incontournable pour maintenir sa compétitivité parmi les autres cégeps. Dans un monde où l'éducation supérieure ne se limite pas seulement aux salles de classe, mais englobe aussi le développement physique, social et émotionnel des étudiants, des installations de qualité sont essentielles. Le sentiment d'appartenance à notre institution y sera favorisé aussi. Nous sommes arrivés à la croisée des chemins et il nous faut prendre le chemin de **la mise à niveau de nos services** afin de répondre aux besoins de nos étudiantes et étudiants.

Le projet

Le CMÉC est un centre de petite taille dont chaque pied carré a son importance. Actuellement, au premier étage, nous avons une bibliothèque dans un espace lumineux et surtout accessible facilement à la communauté.

Le projet veut se doter d'une salle d'entraînement avec douches et vestiaires dans cet espace et relocaliser la bibliothèque existante au sous-sol dans l'ancienne cafétéria.

Adjacent à la bibliothèque actuelle, le CMÉC a un local intéressant pour se doter d'une salle récréative et multifonctionnelle pour les cours de yoga, de danse, de karaté, etc. Le projet prévoit de le modifier afin de se conformer aux besoins.

Dans cette volonté, il faut y ajouter une porte d'entrée principale à ce local récréatif afin de permettre à la communauté d'y accéder directement sans passer par d'autres portes du CMÉC. Ainsi, si l'utilisation des deux nouveaux locaux se fait en soirée, nous nous assurons de la sécurité. Cette porte sera située en façade du bâtiment et permet une meilleure accessibilité à tous.

Usage des installations

Communauté du CMÉC

La salle d'entraînement sera utilisée par les étudiants ainsi que par les membres du personnel. Elle servira lors des cours d'éducation physique et lors du parascolaire.

Ouverture sur la communauté

La salle multifonctionnelle et récréative sera utilisée par la communauté du CMÉC, mais également offerte en location à tout organisme de la région qui en fait la demande pour une utilisation sportive et récréative.

Les interventions requises, dans le cadre de ce projet, consistent principalement dans la réalisation de travaux de démolition et de reconstruction divers, de travaux visant l'ajout d'un vestiaire et d'une entrée indépendante à l'avant du bâtiment.

En attente d'une soumission officielle, voici une estimation du projet total : 396 735 \$ (voir annexe 1)

Compte tenu de la nature du projet précité et de son importance dans la pérennité du centre matapédien d'études collégiales, le Collège pourrait, après analyse par le Ministère, être admissible à un financement dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)**. L'aide financière dont il est ici question pourrait représenter 66 % des coûts admissibles pour le projet.

- La Fondation du CMÉC s'engage à soutenir la mise en œuvre de ce projet si le financement demandé est accordé.

Objectif

Autoriser la direction générale du collège à déposer une demande de financement ad hoc issue du **programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)** pour le projet **d'une salle d'entraînement ainsi qu'une salle multifonctionnelle et récréative au CMÉC**.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski autorise la présentation du projet de création d'une salle d'entraînement et ses vestiaires ainsi qu'une salle multifonctionnelle et récréative au CMÉC au ministère de l'Éducation dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)** ;

CONSIDÉRANT que le CMÉC a besoin d'une salle d'entraînement pour donner ses cours d'éducation physique et d'une salle multifonctionnelle et récréative pour des activités sportives parascolaires ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski désigne monsieur François Dornier, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus ;

Il est recommandé d'autoriser la Direction générale à déposer une demande de financement dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)** afin de créer une salle d'entraînement ainsi qu'une salle multifonctionnelle et récréative au CMÉC.

Il est PROPOSÉ par Karine Lemarchand, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la Direction générale à déposer une demande de financement dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)** afin de créer une salle d'entraînement ainsi qu'une salle multifonctionnelle et récréative au CMÉC.

23-11.09 SUIVIS STATUTAIRES : POUR INFORMATION

- Suivis budgétaires :
Mme Proulx commente le document faisant état des suivis budgétaires.
- Plan de redressement :
M. François Dornier informe que le rapport Mallette faisant état des recommandations proposées dans leur premier rapport a été reçu. Toutefois, la firme n'a pas répondu au mandat initial demandé par le Collège. Une mise au point sera donc faite auprès de la firme et le constat final sera présenté au prochain CA.
- Coûts de convention :
Les coûts de convention ont été présentés lors du dépôt du tableau de bord dans lequel les indicateurs liés à cet élément se retrouvent.

23-11.10 AUTORISATION DE SIGNATURES/CHANGEMENT DE RESPONSABLE DE LA CARTE DE COMPTE VISA : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le sujet.

À la suite d'un mouvement de personnel au sein de l'équipe des Affaires financières, le Collège de Rimouski a l'obligation de déléguer de nouvelles personnes dans la gestion de compte de carte de crédit Desjardins.

Depuis 2018, madame Sylvie Dufour était la personne désignée par le Collège à signer toute demande concernant le dossier carte de crédit Desjardins, et ce, jusqu'à son départ à la retraite le 30 juin 2023. Pour cette raison, le Collège de Rimouski doit remplacer madame Dufour et déléguer de nouvelles personnes pour prendre en charge ce dossier. Ayant aboli le poste de coordonnatrice des Affaires financières, il convient donc d'autoriser d'autres personnes de la Direction des services administratifs à agir au nom du Collège de Rimouski et à signer toute demande concernant la Visa Desjardins.

Le Collège de Rimouski délègue les personnes suivantes à agir en son nom dans le dossier de carte de crédit Desjardins :

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs
Madame Julie Roy, technicienne en administration des Affaires financières
Madame Isabelle Gasse, agente de gestion financière des Affaires financières

CONSIDÉRANT que la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

CONSIDÉRANT que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

CONSIDÉRANT que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

CONSIDÉRANT que les personnes identifiées précédemment soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

CONSIDÉRANT que les personnes identifiées précédemment puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT que la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Il est recommandé d'autoriser les personnes identifiées dans la présente résolution à agir au nom du Collège de Rimouski dans la gestion de compte de carte de crédit Desjardins et d'autoriser les représentants désignés par Desjardins à signer le formulaire dédié à cette modification au dossier.

Il est PROPOSÉ par Gilles Blaquière, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les personnes identifiées dans la présente résolution à agir au nom du Collège de Rimouski dans la gestion de compte de carte de crédit Desjardins et d'autoriser les représentants désignés par Desjardins à signer le formulaire dédié à cette modification au dossier

23-11.11 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS HABILITÉS À EFFECTUER LES TRANSACTIONS AVEC CLICSÉQR: POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le sujet.

Le Collège de Rimouski doit transiger avec le site clicSÉQR notamment pour avoir accès aux données et informations de Revenu Québec. Selon les exigences du ministère du Revenu du Québec, le Collège de Rimouski doit nommer une personne par voie de résolution du conseil d'administration pour agir en son nom et traiter les dossiers relatifs à clicSÉQR.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de nommer et d'autoriser une représentante ou un représentant pour transiger avec clicSÉQR ;

CONSIDÉRANT l'obligation d'identifier une personne responsable des communications entre les représentantes et représentants du ministère du Revenu du Québec et le Collège de Rimouski afin de transmettre les renseignements nécessaires dont elle dispose pour l'inscription à clicSÉQR ;

Il est recommandé de nommer mesdames Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs, première représentante du Collège de Rimouski et Isabelle Gasse, agente de gestion financière, deuxième représentante pour toutes les communications et transactions avec clicSÉQR et d'autoriser ces dernières à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- Remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;

Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer mesdames Marie-Josée Proulx, directrice des services administratifs, première représentante du Collège de Rimouski et Isabelle Gasse, agente de gestion financière, deuxième représentante pour toutes les communications et transactions avec clicSÉQR.

23-11.12 RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 JUIN 2023 : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le sujet.

La firme Raymond Chabot Grant Thornton a été chargée de faire l'audit du rapport financier annuel du Collège de Rimouski au 30 juin 2023. Mme Annabelle Pineault, de Raymond Chabot Grant Thornton est invitée à venir expliquer une partie spécifique des états financiers.

Les états financiers au 30 juin 2023 incluent les ajustements à la suite de l'analyse par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'année 2021-2022. Ce document fait état d'une augmentation de 812 978 \$ de la subvention de fonctionnement à recevoir ainsi que par une diminution de 301 059 \$ des résultats du fonds de fonctionnement.

Les documents suivants sont annexés :

- Communication des résultats des travaux d'audit ;
- Rapport financier annuel au 30 juin 2023 ;
- Rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie) ;
- Analyse du rapport financier pour l'année 2021-2022 par le MES.

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT l'analyse des résultats annuels par le comité de vérification ;

Il est recommandé d'adopter pour l'exercice financier annuel au 30 juin 2023 : le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires ainsi que le rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie).

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport financier annuel incluant les notes complémentaires ainsi que le rapport ÉnerCÉGEP (dépenses d'énergie).

M. Raymond Lacroix tient à adresser ses félicitations à la direction générale, à l'équipe de direction et leurs gestionnaires ainsi qu'aux administrateurs pour tout le travail effectué au cours des dernières années pour le redressement de la situation financière et leur appui pour atteindre les objectifs fixés.

23-11.13 INNOVATION MARITIME PLAN DE TRAVAIL/PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024/RAPPORT ANNUEL 2022-2023 ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023 : POUR ADOPTION

M. François Dornier, DG, présente les sujets.

- **23-11.13A – PLAN DE TRAVAIL ANNUEL ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024 :**

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son plan de travail annuel et les prévisions budgétaires qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2023-2024 ont été adoptés lors de la séance IMAR du 7 novembre 2023.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

CONSIDÉRANT qu'Innovation maritime est un CCTT ;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail annuel et prévisions budgétaires de ses CCTT ;

CONSIDÉRANT que le plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2023-2024 ont été adoptés par le conseil d'administration d'IMAR le 7 novembre 2023 ;

Il est recommandé d'adopter le plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2023-2024.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Gilles Blaquière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le plan de travail annuel et les prévisions budgétaires 2023-2024.

- **23-11.13B – RAPPORT ANNUEL 2022-2023 ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023 :**

Chaque année, Innovation maritime (IMAR), Centre collégial de transfert de technologie (CCTT), produit son rapport annuel et ses états financiers qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration. Cette année, le rapport annuel 2022-2023 et les états financiers au 30 juin 2023 ont été adoptés lors de la séance du 7 novembre 2023.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit recevoir et approuver ces documents par résolution.

CONSIDÉRANT qu'Innovation maritime est un CCTT ;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur relatives à la gestion des CCTT ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le rapport annuel et les états financiers de ses CCTT ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2022-2023 d'IMAR et les états financiers au 30 juin 2023 ont été adoptés par le conseil d'administration d'IMAR le 7 novembre 2023 ;

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel 2022-2023 et les états financiers au 30 juin 2023.

Il est PROPOSÉ par Lucie Duchesneau, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le rapport annuel 2022-2023 et les états financiers au 30 juin 2023.

23-11.14 SEREX/PLAN DE TRAVAIL 2023-2024/RAPPORT ANNUEL 2022-2023/ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2023/REQUÊTE ANNUELLE D'INFORMATION 2022-2023 ET INDICATEURS DE L'ANNEXE D 2022-2023 : POUR ADOPTION

M. François Dornier, DG, présente le sujet.

Chaque année, le SEREX, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) affilié au Cégep de Rimouski, produit son plan de travail (incluant ses prévisions budgétaires), son rapport annuel, ses états financiers, sa requête annuelle d'information ainsi que ses indicateurs de l'annexe D qu'il soumet pour adoption à son conseil d'administration.

Cette année, le Plan de travail 2023-2024 (incluant les prévisions budgétaires) a été adopté le 8 septembre et les états financiers au 30 juin 2023 le 20 octobre. Quant au rapport annuel 2022-2023, à la requête annuelle d'information 2022-2023 et aux Indicateurs de l'annexe D, ils ont été adoptés lors de la réunion du 13 novembre.

Selon les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE), le conseil d'administration du Cégep de Rimouski doit adopter ces documents.

CONSIDÉRANT que le SEREX est un CCTT ;

CONSIDÉRANT les directives du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE) relatives à la gestion des CCTT ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour le conseil d'administration du Cégep de Rimouski d'adopter le plan de travail, le rapport annuel, les états financiers, la requête annuelle d'information et les indicateurs de l'annexe D de ses CCTT ;

CONSIDÉRANT que le Plan de travail 2023-2024 (incluant les prévisions budgétaires) a été adopté par le conseil d'administration du SEREX le 8 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que les États financiers au 30 juin 2023 ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2022-2023, la requête annuelle d'information 2022-2023 et les Indicateurs de l'annexe D ont été adoptés par le conseil d'administration du SEREX le 13 novembre 2023.

Il est recommandé d'adopter le Plan de travail 2023-2024 (incluant les prévisions budgétaires), conditionnel au dépôt d'un plan de redressement avant le 15 décembre 2023.

Il est recommandé d'adopter le rapport annuel 2022-2023, les États financiers au 30 juin 2023, la requête annuelle d'information 2022-2023 et les Indicateurs de l'annexe D 2022-2023 du SEREX.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan de travail 2023-2024 conditionnel au dépôt d'un plan de redressement avant le 15 décembre 2023 et autoriser le rapport annuel 2022-2023, les États financiers au 30 juin 2023, la requête annuelle d'information 2022-2023 et les Indicateurs de l'annexe D 2022-2023 du SEREX.

23-11.15 PRÉSENTATION/PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA DFCDI (CAMPUS) 2023-2028 : POUR ADOPTION (HUIS CLOS)

Mme Julie Gasse, directrice de la DFCDI, présente le sujet.

La Direction des formations continues et du développement institutionnel, dans le cadre de son plan de développement 2023-2028, a procédé à l'analyse de son contexte externe et interne. Cette analyse a permis d'identifier des enjeux, desquels des actions ont été planifiées. Les besoins accrus en matière de formation continue, notamment dans le domaine maritime, et la vétusté des installations et équipements du Centre de formation aux mesures d'urgence (qui datent du début des années quatre-vingt) s'avèrent des enjeux prioritaires.

De plus, différentes tables de concertation de même que la publication récente du diagnostic sectoriel par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime viennent renforcer la pertinence et l'urgence d'entamer des initiatives significatives pour résoudre ces enjeux.

Le projet de Campus maritime de Lévis se veut une réponse aux différents besoins, tant ceux de notre organisation, que ceux du secteur maritime :

Nos objectifs :

- Doubler notre capacité de formation
- Disponibiliser nos infrastructures (recherche et expérimentation)
- Répondre aux besoins émergents
- Assurer l'offre des formations réglementées
- Être un modèle dans l'intégration de nouvelles pratiques en matière d'intervention et d'environnement.

Par ce projet, nous souhaitons élargir la mission du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU), situé à Lévis :

- Nous souhaitons y ajouter des domaines de formation (sauvetage nautique, construction navale, génie mécanique de marine, TI appliquées au domaine maritime, électrotechnique, etc.) ;
- Nous souhaitons prolonger l'offre de formations créditées, notamment les AEC du domaine maritime, vers Lévis ;
- Nous souhaitons mieux appuyer le développement de l'expertise en collaborant ou menant des travaux de recherche, d'adaptation, de tests, etc. avec les entreprises et des centres de recherche ;
- Nous souhaitons accompagner les marins certifiés à l'international ou faciliter l'intégration de la main-d'œuvre venant d'ailleurs au personnel maritime de notre industrie en mettant en place des scénarios d'accompagnement et de cheminement individualisés ;
- Nous souhaitons faciliter l'accès à la passation des examens menant aux brevets de Transports Canada afin de rendre plus fluide la progression de carrière de nos marins québécois.

Le Campus maritime de Lévis est un projet hautement stratégique qui requiert une attention et des démarches particulières.

La présente résolution demande donc l'autorisation du conseil d'administration afin que la Direction, sous le leadership de la DFCDI, puisse poursuivre les démarches en vue de l'implantation du Campus maritime auprès de partenaires financiers et appuieurs potentiels.

CONSIDÉRANT que le projet de Campus maritime de Lévis est un projet stratégique qui répond aux besoins du secteur maritime ;

CONSIDÉRANT que le projet de Campus maritime de Lévis permettra l'actualisation des installations du CFMU, tout en assurant la poursuite des services à l'industrie maritime ;

CONSIDÉRANT que le projet de Campus maritime de Lévis bonifiera l'offre de services à l'industrie et nos revenus, tout en positionnant notre organisation comme étant leader dans l'Est du Canada dans le domaine des formations maritimes ;

CONSIDÉRANT que des démarches doivent être poursuivies pour préciser le positionnement stratégique du Campus, son cadre financier, les partenaires et subventionneurs potentiels ainsi que le projet d'infrastructure que le campus implique ;

Il est recommandé d'autoriser que la Direction, sous le leadership de la DFCDI, puisse poursuivre les démarches en vue de l'implantation du Campus maritime de Lévis auprès de partenaires financiers et appuieurs potentiels.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Serge Le Guellec et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser que la Direction, sous le leadership de la DFCDI, puisse poursuivre les démarches en vue de l'implantation du Campus maritime de Lévis auprès de partenaires financiers et appuieurs potentiels.

23-11.16 MANDAT/RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR-INFORMATION (HUIS CLOS)

M. François Dornier a présenté une ébauche de mandat qui sera soumis au comité de négociation pour la suite du dossier des Résidences. Il a également informé les administrateurs que des discussions avaient été amorcées avec l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), une entreprise d'économie sociale qui se spécialise en logement étudiant à l'échelle du Québec, de l'étude à la gestion des immeubles.

23-11.17 ÉLECTION DES OFFICIERS : POUR ADOPTION (HUIS CLOS)

M. François Dornier, DG, présente le sujet.

Avant le 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration (CA) doit procéder à l'élection des officiers. Les officiers de la corporation sont : la présidente ou le président, la vice-présidente ou le vice-président, la directrice ou le directeur général, la directrice ou le directeur des études et la secrétaire ou le secrétaire général.

La présidente ou le président ainsi que la vice-présidente ou le vice-président doivent être choisis parmi les membres du conseil qui ne font pas partie du personnel du Collège ou qui n'y sont pas étudiantes ou étudiants.

CONSIDÉRANT les obligations du conseil d'administration de se conformer aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT que la nomination des officiers doit se faire avant le 31 décembre de chaque année;

Il est recommandé de procéder à l'élection des officiers suivants :

- Présidente ou président du conseil Raymond Lacroix (jusqu'en février 2024)
- Vice-président du conseil Serge Le Guellec

Il est PROPOSÉ par Michel Pineault, APPUYÉ par Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la résolution, telle qu'elle est présentée.

M. François Dornier, DG, présente le sujet.

Avant le 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration du Collège de Rimouski doit procéder à l'élection des membres des comités suivants : le comité exécutif, le comité de vérification et le comité des ressources humaines et d'éthique.

Comité exécutif

Le comité exécutif se compose de la présidente ou du président du conseil, de la vice-présidente ou du vice-président du conseil, de la directrice ou du directeur général, de la directrice ou du directeur des études et de deux (2) membres dont un membre ne doit pas faire partie du personnel du Collège ou n'y est pas étudiante ou étudiant. Les membres sont élus pour un mandat d'une année. Le comité exécutif est présidé par la directrice ou le directeur général.

Comité de vérification

Le comité de vérification se compose de la présidente ou du président du conseil, de la vice-présidente ou du vice-président du conseil, de la directrice ou le directeur des Services administratifs (secrétaire du comité) et de deux membres nommés (administrateurs externes) par le conseil d'administration. Le mandat est pour une période d'une année et peut faire l'objet d'un renouvellement sur décision du conseil d'administration. Le comité de vérification est présidé par la présidente ou le président du conseil. Le conseil d'administration doit donc procéder à une élection afin que soient attribués les deux (2) postes d'administrateurs externes.

Comité des ressources humaines et d'éthique

Le comité se compose d'un minimum de trois (3) administrateurs et d'un maximum de cinq (5) administrateurs, dont la majorité comprend des administrateurs dits de l'externe (autre qu'employé ou étudiant du Collège). La directrice ou le directeur des Ressources humaines agit à titre de secrétaire du comité. Le mandat est pour une période d'une année.

CONSIDÉRANT les obligations du conseil d'administration de se conformer aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ;

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du Collège de Rimouski ;

CONSIDÉRANT que la nomination des membres de ces trois (3) comités doit se faire avant le 31 décembre de chaque année ;

Il est recommandé de procéder à l'élection des membres suivants :

Comité exécutif

De deux (2) membres dont un membre ne doit pas faire partie du personnel du Collège ou n'y est pas étudiante ou étudiant. Sont nommés :

- Alexandre Ouellet et
- Pierre-Luc Michaud

Comité de vérification

De deux (2) membres nommés (administrateurs externes). Sont nommés :

- Gilles Blaquière et
- Frédéric Plourde

Comité des ressources humaines et d'éthique

De deux (2), trois (3) ou quatre (4) membres dont la majorité est composée d'administrateurs dits de l'externe (autre que membre du personnel ou étudiante et étudiant du Collège). Sont nommés :

- Xavier Gravel et
- Janice Lemoignan

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la résolution, telle qu'elle est présentée.

**23-11.19 ÉVALUATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL :
POUR INFORMATION (HUIS CLOS)**

M. Raymond Lacroix, président, présente le sujet.

Le rapport de l'évaluation annuelle du directeur général, M. François Dornier a été présenté par M. Raymond Lacroix.

23-11.20 VARIA

Aucun sujet n'a été ajouté.

23-11.21 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 21 h 15.

Le président
(M. Raymond Lacroix)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Marie-Josée Ross)